

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

**CRÉDITS ANTICIPÉS
D'INVESTISSEMENT 2017**

Délibération : **12.2016.072**

Transmis en préfecture le :

13 décembre 2016

Séance du : **6 décembre 2016**

Compte-rendu affiché le **13 décembre 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **30 novembre 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE (à partir du point 21), Maryse JOBERT-
FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel
MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,
François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves
GAVALT (à partir du point 7), Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Membres absents excusés à la séance

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 20),
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Yves GAVALT
(jusqu'au point 6), Olivier BROSSEAU, Anne-
Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves
CRUBELLIER

Pouvoirs

Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER
(jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-
MALATRAIT à Isabelle PICHERIT, Olivier
BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie
JANAS à Yves GAVALT (à partir du point 7),
Bernard GUEDON à Fabienne TIRTIAUX,
Yves CRUBELLIER à Bernadette PIERONI

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

Comme chaque année, dans l'attente du vote du Budget Primitif et à compter du 1^{er} janvier 2017, l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En outre, concernant la section d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exclusion faite du remboursement de la dette.

Aussi il est proposé d'autoriser les crédits d'investissement nécessaires pour faire face à des situations d'urgence mais aussi pour permettre la poursuite des opérations engagées dès le premier janvier.

Cette délibération est valable jusqu'à l'adoption du budget 2017 par le Conseil municipal.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses de l'exercice 2017 selon les modalités ci-après :

DIFI/020/2031	Études	5 000
422/2031/699	Étude et AMO pour le réaménagement du C.S.C.B.	30 000
DIFI/020/2033	Frais d'insertion	2 000
020/2051/1001	Informatique	45 000
823/2128/104	Espaces verts	30 000
822/2128/205	Voirie - Travaux de proximité	65 000
20/2128/499	Tous groupes scolaires (travaux extérieurs)	20 000
412/2128/599	Stades	30 000
020/2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	10 000
020/2135/302	Travaux sécurisation Parc et Maison des Champs	5 000
020/2135/307	Tous bâtiments (P3, mise en sécurité, mise en conformité et travaux d'urgence et accessibilité, - ascenseur)	120 000
20/2135/499	Tous groupes scolaires (travaux intérieurs)	20 000
411/2135/599	Gymnases	30 000
422/2135/699	Structures jeunesse	5 000
64/2135/899	Structures petite enfance	5 000
814/2152/205	Éclairage public - 2ème tranche Led Centre Ville	25 000
020/2158	Matériel	10 000
020/2182/1000	Véhicules	50 000
020/2184/300	Mobilier	2 000
022/2188/300	Matériel (achat d'urnes pour les élections)	2 600
020/2188/1002	Électroménager	8 000
020/2313	Constructions	10 000
324/2135/399	Église - chaudière	15 000
	Total	544 600

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.